

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

### PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne ..... 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix  (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO ..... 15.000f		31.000f.	-	Compte bancaire B.I.C.I.S. n°1520790630/81
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	20.000f. 40.000f	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
	Prix du numéro ..... Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : ..... Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		
	Journal légalisé ..... 900 f				

## S O M M A I R E

### PARTIE OFFICIELLE

#### CONVENTION

#### MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

2018

04 janvier ..... Convention collective nationale du secteur de l'Enseignement privé ..... 459

### PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces ..... 491

## PARTIE OFFICIELLE

#### CONVENTION

### MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

#### CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 04 JANVIER 2018

#### PREAMBULE

Ce travail de révision est consécutif à une dénonciation partielle de la Convention collective nationale du personnel de l'Enseignement privé auprès du patronat suivie de sa notification le 28 juillet 2016 au Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions par :

- le Secrétaire général du Syndicat national des Enseignants des Ecoles privées catholiques du Sénégal (S.N.E.C.S) ;

- le Secrétaire général de l'Union démocratique des Enseignants du Privé laïc (U.D.E.P.L).

Une commission mixte paritaire composée des représentants desdits syndicats de travailleurs et des organisations patronales a été mise en place en janvier 2017 et a mené les négociations entre février et décembre 2017 sous la supervision de techniciens du Ministère chargé du Travail.

Le patronat était représenté par :

- la Fédération de l'Education et de la Formation (FEF) ;

- l'Office national de l'Enseignement catholique du Sénégal (ONECS) ;

- l'Union nationale des Ecoles privées laïques du Sénégal (UNEPLAS).